



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE RENTRÉE 2023 PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS

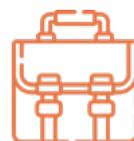
Aide au logement, pour la scolarité de vos enfants ou pour leurs loisirs ?

Une action sociale d'initiative académique (ASIA) est peut-être faite pour vous !
Parce qu'un coup de pouce est toujours le bienvenu, le bureau académique de l'action sociale propose huit ASIA pour cette année 2023-2024.



Logement | Installation | Mutation

- Aide à la caution
- Aide au changement de domicile pour séparation/divorce/veuvage
- Aide à l'installation du comité interministérielle de la ville (CIV)



Scolarité

- Aide à la scolarité en lycée
- Aide aux frais d'études supérieures des enfants étudiants



Vacances | Loisirs

- Aide aux loisirs des enfants de moins de 16 ans
- Aide aux séjours en centres de loisirs sans hébergement pour les AED et AESH employés et rémunérés par les EPLE
- Aide aux séjours en centres de loisirs avec hébergement pour les AED et AESH employés et rémunérés par les EPLE

Les aides sociales sont des prestations facultatives versées sous conditions et dans la limite des crédits disponibles. Les dossiers dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives demandées devront parvenir au bureau d'action sociale du rectorat de Besançon

le 23 octobre 2023 pour les frais d'études et de scolarité,

le 13 octobre 2023 pour l'aide aux loisirs.

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne sera pas instruit et sera renvoyé au demandeur.



www.ac-besancon.fr/asia